

Réunion du conseil d'administration de la SGA/AGÉ de l'Université Laurentienne

Le 23 juillet, 2018/18h00 à 20h00/Lieu : Centre d'apprentissage exécutif

AGENDA :

Reconnaissance des terres par Andrew Bradley.

Présentations :

Points d'action

1. Approbation de l'ordre du jour
 - a. Motion proposée par Rob Moyer.
 - b. Appuyée par Leah McGillivray.
 - c. Kathryn Kettle propose de modifier l'ordre du jour afin d'inclure une nouvelle motion comme deuxième point d'action. La motion ajoutée consiste à ratifier la nomination de Sami Prichard comme orateur du conseil d'administration pour cette réunion.
 - i. Motion appuyée par Leah McGillivray.
 - ii. Pour (12)
 - iii. Contre (0)
 - iv. Abstentions (0)
 - v. La motion de modification de l'ordre du jour est adoptée.
 - d. Andrew Bradley propose de modifier l'ordre du jour afin de supprimer le point d'action #4 concernant la motion de l'ordre du jour exécutif.
 - i. Proposition appuyée par Rob Moyer.
 - ii. Pour (12)
 - iii. Contre (0)
 - iv. Abstentions (0)
 - v. La motion de modification de l'ordre du jour est adoptée.
 - e. En faveur (12)
 - f. Contre (0)

- g. Abstentions (0)
 - h. La motion d'adoption de l'ordre du jour avec les modifications proposées est adoptée.
2. Ratification de Sami Prichard comme orateur de cette réunion du conseil d'administration.
- a. Motion proposée par Eric Chappell.
 - b. Appuyé par Matthew Keith.
 - c. Pour (12)
 - d. Contre (0)
 - e. Abstentions (0)
 - f. Adoption de la motion de ratification de l'orateur.
3. Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- a. Motion proposée par Kathryn Kettle.
 - b. Appuyée par Neill Martin.
 - c. Pas de discussion.
 - d. En faveur (12)
 - e. Contre (0)
 - f. Abstentions (0)
 - g. La motion d'approbation du procès-verbal précédent est adoptée.
4. Déclaration de conflits d'intérêts
- a. Aucun conflit déclaré.
5. Motion du comité d'élection du conseil d'administration Ad Hoc
- a. Motion proposée par le comité exécutif.
 - b. Appuyée par Leah McGillivray.
 - c. Discussion

- i. La motion a été rédigée avec l'intention de faire élire les membres du conseil d'administration par les étudiants, plutôt que de les faire sélectionner par les exécutifs.
 - ii. La motion doit assurer l'équité et la justice dans la sélection des membres du conseil d'administration, en veillant à ce que les membres exécutifs soient mieux tenus responsables de leurs actions.
 - iii. Point d'information : Les horaires des réunions seront flexibles et permettront d'accueillir les étudiants qui travaillent.
 - d. Andrew Bradley propose de modifier la motion afin d'inclure une clause BIRT supplémentaire qui stipule que le comité ad hoc est dissous en novembre 2018
 - i. Appuyé par Leah McGillivary.
 - ii. Discussion
 - a. Le comité est exclusivement destiné à la prochaine élection du conseil d'administration, donc il n'est pas nécessaire de maintenir le comité actif après l'élection.
 - iii. En faveur (14)
 - iv. Contre (0)
 - v. Abstentions (0)
 - vi. La motion est adoptée.
 - e. Kathryn Kettle propose d'amender la motion visant à ajouter le VPSL dans la composition de ce comité.
 - i. Appuyé par Leah McGilivary.
 - ii. Discussion
 - a. En tant que membre de l'exécutif, il est suggéré que le VPSL donne son avis sur ce comité.
 - iii. En faveur (11)
 - iv. Contre (0)
 - v. Abstentions (3)
 - vi. La motion est adoptée.
 - f. Discussion après les amendements

- i. Il a été suggéré d'inclure dans la motion une clause plus permanente qui garantit que le comité est réformé annuellement à chaque élection.
- ii. Point d'information : ce comité est utilisé pour l'élection des directeurs du conseil d'administration pour l'année 2018-2019.
- iii. Point d'information : ce comité est chargé d'enquêter sur les processus d'élection des membres du conseil d'administration et garantir l'équité. Les préoccupations concernant les politiques électorales des associations étudiantes affiliées avec la SGA/AGÉ doivent être adressées à ce comité.
- g. En faveur (14)
- h. Contre (0)
- i. Abstentions (0)
- j. La motion visant à créer un comité électoral Ad Hoc est adoptée.

6. Motion du comité de la Constitution

- a. Motion proposée par le comité exécutif.
- b. Appuyée par Leah McGillivray.
- c. Discussion
 - i. Le comité proposé sera chargé d'évaluer la Constitution sous sa forme actuelle et d'y apporter les modifications nécessaires pour les présenter au AGM en avril 2019.
 - ii. Point d'information : les trois membres-votants du conseil d'administration qui feront partie de ce comité doivent être membres du conseil d'administration au moment de leur nomination.
 - iii. Point d'information : Les membres du conseil d'administration qui n'étaient pas présents lors de cette réunion en raison de circonstances imprévues ont eu l'occasion de déclarer un intérêt à participer à ce comité.
 - iv. Point d'information : tous les membres du comité sont des membres-votants au sein du comité, à l'exception d'écrivain de politique/Policy Writer qui n'est responsable que pour l'enregistrement des minutes. Le président ne peut voter qu'en cas de rupture d'égalité.
- d. Leah McGillivray propose de modifier la motion afin d'inclure une ligne supplémentaire sous le troisième point de la deuxième clause du BIRT qui stipule que, si un membre du

comité cesse de faire partie du conseil d'administration pour une raison quelconque ; un nouveau membre du conseil d'administration doit être nommé lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

i. Appuyé par Rob Moyer.

ii. Discussion

a. Il est suggéré que cet amendement à la motion soit mis en œuvre pour garantir que tous les postes du comité soient pourvus et qu'il n'y ait pas de postes vacants.

iii. En faveur (11)

iv. Contre (0)

v. Abstention (1)

vi. La motion est adoptée.

e. Whitney Simpson propose d'amender la motion pour inclure un ajout à la 4^e clause du BIRT afin de permettre l'ouverture des nominations des étudiants pendant une semaine après la date de fermeture.

i. Appuyé par Neill.

ii. Discussion

a. Il est suggéré que cet amendement à la motion fournira un horaire solide et équitable pour que les étudiants puissent postuler et être choisis pour ce comité.

iii. En faveur (14)

iv. Contre (0)

v. Abstention (0)

vi. La motion est adoptée.

f. Rob Moyer propose d'amender la motion pour supprimer la quatrième clause du BIRT, et permettre aux nominations de rester ouvertes jusqu'au 20 août pour les membres du conseil d'administration. Les nominations seront ratifiées, ou si plus de trois noms sont proposés ; élues par bulletin de vote secret lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

i. Appuyé par Eric.

ii. Discussion

- a. Il est suggéré que cet amendement permettra à ceux qui n'ont pas pu assister à la réunion de juillet ou lire l'ordre du jour en raison des circonstances imprévues de mettre leur nom en avant et potentiellement participer au comité.
 - b. Il est suggéré que les membres du conseil soient chargés de lire l'ordre du jour avant la réunion, et de déclarer à l'avance au président du conseil d'administration leur intérêt à participer au conseil s'ils ne peuvent y assister.
 - c. Il est suggéré que le fait d'accorder un mois supplémentaire entraînera des changements inutiles à l'horaire envisagé.
- iii. En faveur (3)
 - iv. Contre (6)
 - v. Abstentions (3)
 - vi. La motion est rejetée.
- g. Kathryn Kettle propose d'amender la motion afin d'inclure la VPSL dans la composition de ce comité en vertu de la deuxième clause du BIRT.
- i. Appuyé par Whitney.
 - ii. Discussion
 - a. Il est suggéré que le fait d'avoir tous les membres du comité exécutif, comme le permettra cet amendement, sera avantageux pour le comité.
 - b. Il est suggéré que le fait d'avoir deux tiers des exécutifs sur le comité devrait être suffisant. L'ajout d'un autre membre au comité peut causer des difficultés supplémentaires dans la planification des temps de réunion.
 - c. Il est suggéré que le poste du VPPA est de représenter les aspects de la politique et du plaidoyer de l'association, et que l'ajout du VPSL qui n'a pas de rôle dans ce domaine ne fait pas sens.
 - d. Il est suggéré que puisque le président est le VPPA, le VPPA n'est pas techniquement un membre officiel, donc le VPSL devrait être présent pour fournir son avis.
 - e. Il est suggéré qu'il y ait un chevauchement minimal des rôles du comité exécutif afin que le VPSL puisse accomplir ses propres tâches.
 - iii. En faveur (6)
 - iv. Contre (3)

- v. Abstentions (4)
 - vi. La motion est adoptée.
- h. Andrew Bradley propose d'amender la motion afin de supprimer les mots « ou moins » dans la dernière clause du BIRT.
- i. Appuyé par Tannys.
 - ii. Discussion
 - a. Il est suggéré que cette motion prévienne la perte de motivation des membres du comité et garantisse que le comité se réunisse le nombre de fois requis par mois.
 - b. Il est suggéré que cette motion est injuste pour les étudiants qui ne sont pas membres du conseil, et qu'il est déraisonnable d'attendre d'eux qu'ils sacrifient du temps d'étude ou du temps personnel pendant les examens et les vacances de Noël.
 - c. Il est suggéré que la motion originale sans l'amendement suggérer n'implique pas que le comité se réunissant régulièrement moins de deux fois par semaine.
 - d. Il est suggéré que l'amendement proposé tienne les membres du comité redevable et les encourage à accomplir les tâches en temps voulu.
 - iii. En faveur (8)
 - iv. Contre (2)
 - v. Abstentions (0)
 - vi. La motion est adoptée
- i. Whitney Simpson propose d'amender la motion visant à rayer le rédacteur politique de la composition de ce comité.
- i. Appuyé par Kathryn Kettle.
 - ii. Discussion
 - a. Il est suggéré que le poste actuel de rédacteur de la politique, en tant qu'étudiant à plein temps assumant de nombreuses responsabilités, soit pris en considération afin que l'étudiant ne soit pas placé dans une situation précaire.
 - b. Il est suggéré qu'il ne sera pas très difficile de trouver une autre personne pour rédiger les procès-verbaux des réunions du comité.

c. Il est suggéré que le rédacteur de la politique ne pourra peut-être pas être réembauché après l'été.

iii. En faveur (7)

iv. Contre (4)

v. Abstentions (0)

vi. La motion est adoptée.

j. En faveur (11)

k. Contre (0)

l. Abstentions (0)

m. La motion est adoptée.

7. Politique de reconnaissance des terres et du Smudging

a. Motion proposée par le comité exécutif.

b. Appuyée par Christine Trudeau.

c. Discussion

i. Il est suggéré que cette politique garantira que le Smudging et les reconnaissances de terres sont des procédures qui seront poursuivies à l'avenir par la SGA/AGÉ.

d. En faveur (14)

e. Contre (0)

f. Abstentions (0)

g. La motion est adoptée

Rapports et points d'information

8. Rapport du président

a. Aucune question n'a été posée.

9. Rapport du VPPA

a. Aucune question n'a été posée.

10. Rapport du VPSL

a. Une question a été posée concernant la rencontre du VPSL avec Aaron Taxi.

- ii. VPSL cherche à coopérer avec cette entreprise pour créer un tarif forfaitaire pour les étudiants à la recherche de services de transport à partir ou à destination de certaines régions de Sudbury.
 - iii. VPSL s'efforce également de trouver des moyens de fournir des taxis à un prix plus abordable pour les Pub Nights.
 - iv. VPSL s'efforcera de coopérer avec d'autres compagnies de transport à Sudbury pour obtenir le meilleur accord possible.
- b. Une question a été posée concernant l'identité de Harrison Browne.
- i. VPSL a expliqué que Browne est le premier athlète transgenre professionnel en Amérique du Nord.
 - ii. Le VPSL coopère avec d'autres groupes d'étudiants de la Laurentienne pour potentiellement le faire venir, présenter et expliquer son voyage aux étudiants.

11. Rapport du COO

- a. Une question a été posée concernant la manière dont les descriptions de poste du personnel peuvent être adaptées et qui a le pouvoir de procéder à ces adaptations.

12. Rapports des sénateurs

- a. Aucune question n'a été posée.

13. Mise à jour du centre des étudiants

- a. Il y a moins de travail à accomplir, car la construction est déjà en cours et la plupart des détails ont déjà été discutés.
- b. Une réunion de conception est prévue prochainement.
- c. Aucune question n'a été posée.

Autres affaires

14. Élection du comité d'élection Ad Hoc BOD

- a. Andrew Bradley, Matthew Keith et Eric Chappell nommés au comité d'élection Ad Hoc du conseil d'administration.

15. Comité de révision de la Constitution

- a. Leah McGillivray, Eric Chappell et Jacob Fielding nommés au comité de révision de la Constitution.

Séance en confiance

16. Motion de séance en confiance

- a. Proposé par Neill Martin.
- b. Appuyé par Rob Moyer.
- c. La réunion se déroule en séance de confiance.

Ajournement

17. Motion d'ajournement

- a. Proposée par Leah McGillivray.
- b. Appuyée par Rob Moyer.
- c. En faveur (13)
- d. Contre (0)
- e. Abstention (0)